

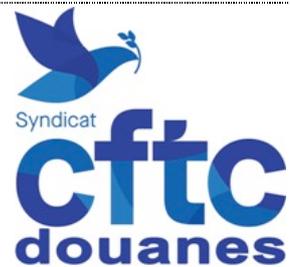
SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Réunion « Plan santé » à la Direction Générale du 1^{er} mars 2024

Un plan élaboré par la Fonction Publique « Santé au travail » pour la période 2022-2025 a été insuffisamment relayé par Bercy. Il y a donc une volonté purement DGDDI de s'appuyer sur ce plan pour mettre en œuvre des améliorations dans les services, au terme d'un cycle de réunions.

En préambule, la CFTC a indiqué que sans moyens humains supplémentaires, les travaux issus de ce nouveau cycle de réunions risquaient fort de rester à l'état de catalogue de bonnes intentions, invisibles et inopérantes concrètement dans les services ! L'administration a assuré qu'il ne s'agissait pas de construire une usine à gaz qui n'aboutirait à rien.

Un constat : la « seniorisation » de la population douanière, d'une part du fait des réalités démographiques, d'autre part en raison de l'allongement du temps de travail imposé par une loi non désirée. **Pour la CFTC, un accompagnement spécifique s'impose pour les agents dans leurs dernières années de carrière**, dont statistiquement les problèmes de santé augmentent et pour qui le sens et la motivation au travail diminuent.

Différents axes de travail plus spécifiques sont identifiés par la DG, mais faire le diagnostic ou le constat des problèmes ne permet pas à ce stade, faute de moyens à la hauteur, de dégager des propositions ou solutions satisfaisantes. Voici quelques-uns des axes en question :

- **renforcer le suivi médical des agents et notamment pour les CSP de la Surveillance** : certes, mais avec quels moyens ? Les médecins du travail sont en nombre très insuffisant, et la médecine statutaire agréée n'est pas toujours au fait de la réalité de nos métiers !

- **promouvoir la pratique sportive et l'activité physique en Douane** : pour la CFTC, il convient de différencier la pratique sportive comme outil de travail quotidien de la Surveillance, et l'activité physique comme instrument de prévention et de préservation de la santé notamment en AG/CO. Ce sont deux sujets différents qui ne peuvent pas être traités de la même manière.

- **renforcer l'accompagnement des agents en horaires atypiques** : plutôt que de donner de bons conseils de règles d'hygiène de vie aux collègues travaillant en horaires décalés ou de nuit, sans réelle possibilité de récupérer, il serait préférable que les collègues n'aient pas le besoin de se porter candidats à ces missions pour des raisons financières, afin de compenser l'élévation du coût de la vie.

- **préserver la santé des agents en collectifs de travail** : pour la CFTC la formation aux RPS auprès des agents des douanes, et notamment des acteurs Santé et Sécurité, est insuffisante. Le guide existant sur le sujet ne suffit pas. Pour ce qui concerne les risques physiques liés aux manipulations de charges lourdes par exemple, ou aux visites dans des conditions dangereuses, là encore la formation continue est cruciale pour limiter les risques d'accidents.

- **accompagner mieux les collègues connaissant des difficultés de santé et neutraliser les discriminations potentielles dont ils peuvent faire l'objet** : l'intention est évidemment louable, et on ne peut qu'abonder dans ce sens, mais pour autant la CFTC demande que ne soient pas oubliés les collègues ne connaissant pas (encore) de difficultés de santé et sur qui repose l'équilibre de services en sous-effectifs chroniques, avec une charge de travail immodérément accrue.

La CFTC participera à ce cycle de discussion en essayant de coller au plus près aux attentes des collègues en matière de santé au travail, et en s'assurant que les débats seront menés avec réalisme et déboucheront sur des mesures pratiques, plutôt que se cantonner à une litanie de plaintes et de déclarations d'intention qui ne trouveraient pas plus de concrétisation demain qu'aujourd'hui.